

AVIS

CONCOURS D'AIDE-SOIGNANT TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE SESSION 2023

ARRÊTÉ DU 24 FEVRIER 2023

portant ouverture d'un concours externe sur titres avec épreuve d'aide-soignant territorial de classe normale, ouvert au titre de la session 2023 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

Par arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin en date du 24 février 2023, un concours externe sur titres avec épreuve d'accès au grade d'aide-soignant territorial de classe normale est organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin en convention avec les Centres de Gestion de l'Aube, du Doubs, du Jura, de la Marne et du Territoire de Belfort.

Au regard des éventuelles contraintes matérielles d'organisation et des inscriptions effectives, pour accueillir les candidats et veiller au bon déroulement de l'épreuve, l'épreuve d'admission du concours se déroulera **à compter du 9 octobre 2023** dans les locaux du Centre de Gestion du Bas-Rhin ou dans d'autres centres d'examens qui seront alors déterminés par arrêté.

Pour le Centre de Gestion du Bas-Rhin, les inscriptions au concours d'aide-soignant territorial de classe normale session 2023 s'effectuent exclusivement en ligne sur le portail national « www.concours-territorial.fr » ou sur le site internet du Centre de Gestion du Bas-Rhin « <http://portail.cdg67.fr/concours/> » rubrique mon espace candidat, m'inscrire à un concours – (Avec renvoi sur le portail national « www.concours-territorial.fr »).

Les candidats devront se rendre sur le portail [concours-territorial.fr](http://www.concours-territorial.fr) pour ensuite effectuer leur pré-inscription sur le site du Centre de Gestion organisateur qu'ils auront choisi selon les dates et heures mentionnées ci-dessous.

La pré-inscription en ligne ne sera considérée comme inscription définitive par le Centre de Gestion du Bas-Rhin qu'à réception (par le Centre de Gestion du Bas-Rhin), du dossier papier imprimé lors de l'inscription pendant la période de dépôt des dossiers précisée ci-dessous (remis directement ou, en cas d'envoi, le cachet ou la preuve de dépôt de la poste ou du prestataire procédant à l'envoi faisant foi). Les captures d'écran ou leur impression ne sont pas acceptées.

Le candidat devra obligatoirement transmettre au Centre de Gestion du Bas-Rhin le dossier d'inscription imprimé sur Internet grâce au lien hypertexte « Valider, télécharger et imprimer le formulaire d'inscription ». Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion du Bas-Rhin, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié, sera considéré comme non-conforme et rejeté.

Les candidats pourront s'inscrire sur le portail national « www.concours-territorial.fr » ou sur le site internet du Centre de Gestion du Bas-Rhin « <http://portail.cdg67.fr/concours/> » rubrique mon espace candidat, m'inscrire à un concours – (Avec renvoi sur le portail national « www.concours-territorial.fr ») du mardi 14 mars 2023 au mercredi 19 avril 2023 inclus. Le dossier d'inscription imprimé, complété et comportant les pièces demandées, devra être déposé directement ou envoyé pour le jeudi 27 avril 2023 (le cachet ou la preuve de dépôt de la poste ou du prestataire procédant à l'envoi faisant foi) EXCLUSIVEMENT au :

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN
Service Concours
1475 boulevard Sébastien Brant -CS 40066- 67402 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN CEDEX

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Période de pré-inscription en ligne sur le site « www.concours-territorial.fr »
(ou via le site du Centre de Gestion du Bas-Rhin « <http://portail.cdg67.fr/concours/> »
(avec renvoi sur le site www.concours-territorial.fr)
du 14 mars 2023 au 19 avril 2023 (23 heures 59 dernier délai - Heure métropolitaine).

Période de dépôt ou d'envoi des dossiers d'inscription imprimés au Centre de Gestion du Bas-Rhin
(le cachet ou la preuve de dépôt de la poste ou du prestataire procédant à l'envoi faisant foi)
du 14 mars 2023 au 27 avril 2023.

Le nombre de postes mis au concours est fixé comme suit : 35